

Résolution générale du congrès 2018

L'UNSA UTCAC poursuivra la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux des TSEEAC, Attachés et IEEAC, et décide de prendre en compte ceux des agents contractuels exerçant des fonctions analogues, avec pour objectif de pérenniser et de développer l'activité de tous les services de la DGAC, d'instaurer une pause dans les réorganisations de services et l'abandon de tout projet de fermeture de service.

L'UNSA UTCAC :

- Participera activement, au sein de l'UNSA Aviation Civile, à la défense des statuts des personnels et agira pour préserver l'unité et l'avenir de l'ensemble des directions et des services de la DGAC au sein de la Fonction publique de l'Etat et s'opposera à leur démantèlement.
- Continuera d'exiger des recrutements afin de garantir des effectifs permettant d'assurer l'ensemble des missions, de maintenir le haut niveau actuel de sécurité du transport aérien et de préserver la qualité de vie au travail des personnels.
- Œuvrera à l'amélioration sensible du taux de remplacement au moment du départ en retraite pour tous les personnels, notamment par la création d'un mécanisme d'atténuation prévoyant le versement d'une allocation temporaire de complément retraite avec création d'un fond spécifique garanti par l'Etat, au profit de TOUS les personnels de la DGAC.
- Sera vigilante quant aux conditions de mise en œuvre équitable du télétravail dans l'ensemble des services de la DGAC.

L'UNSA UTCAC, qui a joué un rôle moteur majeur dans la mise en œuvre du référencement de la mutuelle MGAS, demandera la prise en charge du jour de carence dans le contrat collectif.

L'UNSA UTCAC poursuivra son action en vue d'une réelle amélioration en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail au travers de son implication sur l'ensemble de ces sujets tels que la qualité de vie au travail (QVAT), la souffrance au travail, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), etc.

L'UNSA UTCAC se fixe comme objectifs prioritaires :

- L'obtention d'une réforme du statut des TSEEAC et le classement en catégorie A de la fonction publique de l'ensemble du corps pour prendre en compte le niveau licence en sortie ENAC ainsi que les responsabilités exercées et l'éventail de niveaux des postes occupés.
- L'augmentation des possibilités d'accès aux emplois fonctionnels supérieurs et l'abolition de l'obligation de passage par le RTAC pour accéder au CTAC pour les TSEEAC afin d'instaurer de meilleurs déroulements de parcours professionnels.
- L'élargissement de l'accès au CSTAC (1021) et l'accès au CUTAC (HEA) pour les TSEEAC d'une part, et l'accès aux emplois de chefs de service technique de l'aviation civile et de chefs de service technique principal (HEB et HEB bis) des Attachés d'autre part.
- Le déblocage de l'avancement par l'amélioration des taux pro/pro qui se sont fortement dégradés.
- L'amélioration des conditions de mobilité par l'instauration de dispositifs de maintien de certaines primes en cas de mutation et le retour à l'exigence de 3 années sur le 1^{er} poste au lieu de 5 pour les TSEEAC.
- La mise en œuvre d'un déroulement de carrière sur deux niveaux de grade minimum, en application des principes de l'accord PPCR.
- L'amélioration des régimes indemnitaires dans le cadre du RSI (TSEEAC, IEEAC) d'une part, et du RIFSEEP (Attachés) d'autre part.